

**Compte-rendu
des délibérations de la Commune de LUTHENAY-UXELOUP
séance du 09-03-2020**

L' an 2020 et le 9 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de NOLIN Nicolas, Maire

Présents : M. NOLIN Nicolas, Maire, Mmes : DAMOISY Danielle, JOUASSIN Nathalie, NOLIN Joëlle, SCHOONBROODT Françoise, SERPOLET Maryse, MM : FRANÇOIS Daniel, GARNIER Michel, JACQUET Pascal, LEVASSEUR Etienne, MINÉ Jean-Philippe, RIBET Yves

Absent(s) / Excusé(s) : Magali DARSY a donné pouvoir à Nathalie JOUASSIN
Elodie ROUX a donné pouvoir à Yves RIBET

Absents non excusés : Daniel LAVIELLE

Nombres de membre :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 02/03/2020

Date d'affichage : 02/03/2020

Secrétaire de séance : Joëlle NOLIN

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 13/12/2019 : à l'unanimité

SOMMAIRE

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET LOTISSEMENT
VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET LOTISSEMENT
AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU LOTISSEMENT AU
BUDGET 2020 DU LOTISSEMENT
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET DE LA COMMUNE
VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET DE LA COMMUNE
AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE AU
BUDGET 2020 DE LA COMMUNE
POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE
REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES**



VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET LOTISSEMENT (réf : 187-2020)

Afin de permettre au conseil municipal de délibérer sereinement sur le compte administratif 2019 du budget lotissement M. Nicolas NOLIN sort de la salle.

Le conseil municipal :

- réuni sous la présidence de Yves RIBET, 1er adjoint, élu à l'unanimité par l'assemblée délibérante,
- délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Nicolas NOLIN, Maire,
- après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019,
- à l'unanimité :
 - * lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00€

INVESTISSEMENT

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

Résultat de clôture de fonctionnement	+ 2 892,24 €
Résultat de clôture d'investissement	+ 16 627,54 €
Résultat définitif exercice 2018	+ 19 519.78 €

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0, abstentions : 0)

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET LOTISSEMENT (ref : 188-2020)

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant :

1. sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstentions : 0)

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstentions : 0)

**AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 AU BUDGET
2020 DU LOTISSEMENT
(ref : 189-2020)**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal ayant constaté au COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2019, L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT POUR UN MONTANT DE 2 892.24 € et l'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT POUR UN MONTANT DE 16 627.54 €

DECIDE

- **DE REPORTER LA SOMME DE 2 892.24 €** en section de fonctionnement au compte 002 excédent de fonctionnement reporté - AU BUDGET PRIMITIF 2019 ;

- **DE REPORTER LA SOMME DE 16 627.54€** en section d'investissement au compte 001 - excédent d'investissement reporté - AU BUDGET PRIMITIF 2019 ;

A l'unanimité (pour : 14 , contre : 0, abstentions : 0)

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET DE LA COMMUNE
(ref : 190-2020)**

Afin de permettre au conseil municipal de délibérer sereinement sur le compte administratif 2019 de la commune M. Nicolas NOLIN sort de la salle.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- réuni sous la présidence de Yves RIBET, 1er adjoint, élu à l'unanimité par l'assemblée délibérante,
- délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Nicolas NOLIN, Maire,
- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019,
- à l'unanimité :
 - * lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	370 615.27 €
Recettes	465 237.79 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	153 623.32 €
Recettes	154 466.43 €

Résultat de clôture de fonctionnement	+ 259 159.17 €
Résultat de clôture d'investissement	- 65 354.18 €
Solde des restes à réaliser	- 99 438.00 €

Résultat définitif exercice 2018 + 94 366.99 €

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstentions : 0)

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET DE LA COMMUNE

(ref : 191 -2020)

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 ;
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant :

1. sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstentions : 0)

***AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 AU BUDGET
2020 DE LA COMMUNE
(ref : 192-2020)***

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal ayant constaté au COMPTE ADMINISTRATIF 2019, L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT POUR UN MONTANT DE 164 792.18 €.

DECIDE

- **DE REPORTER LA SOMME DE 94 366.99 €** en section de fonctionnement au compte 002 excédent de fonctionnement reporté - AU BUDGET PRIMITIF 2019 ;
- **DE REPORTER LA SOMME DE 65 354.18 €** en section d'investissement au compte 001 – déficit d'investissement reporté - AU BUDGET PRIMITIF 2019 ;
- **DE REPORTER LA SOMME DE 164 792.18 €** au compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés - AU BUDGET PRIMITIF 2019

A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstentions : 0)

POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Depuis le 24 février Alicia MACADRE est nommée à titre définitif sur le poste et a le statut de fonctionnaire stagiaire (pour un an avant titularisation).

REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES

**Département de la Nièvre
Mairie de Luthenay-Uxeloup
1 rue du Bourg
(58240)**

Des aménagements des conditions de location de la salle des fêtes (horaires) seront réalisés.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1 - SONORISATION DE L'EGLISE

Evocation de la possibilité de sonoriser l'église.

2- PROBLEME DES DEJECTIONS CANINES

Demande de mise en place de distributeurs de sacs pour le ramassage des déjections des chiens sur la place de l'église.

Heure de fin de la séance : 20H45